

# Une maison pour les soldats blessés psychiques

**CAMBES** Hier, la ministre Geneviève Darrieussecq était à la maison Athos, dans l'Entre-deux-Mers, où des militaires feront l'objet d'un suivi psychosocial

Émilien Gomez-Cabot  
gironde@sudouest.fr

C'est le bras gauche calé dans un plâtre à la suite d'une chute que Geneviève Darrieussecq, la ministre chargée de la Mémoire et des Anciens Combattants, en déplacement en Gironde hier, a inauguré la maison Athos de Cambes, dédiée aux militaires « blessés psychiques ».

« C'est convivial, chaleureux, à échelle humaine », s'est félicitée la ministre, juste après une découverte de l'intérieur des lieux, situés dans les hauteurs de cette petite bourgade rurale de l'Entre-deux-Mers, sur la rive droite, et une entrevue avec quelques-uns des premiers militaires accueillis. « Leurs premières impressions sont bonnes », a assuré la ministre, alors que les journalistes ont dû rester à bonne distance de cette rencontre. Les corps et surtout les âmes de ces militaires sont abîmés.

« Certains sont blessés depuis de longues années », insistait Geneviève Darrieussecq, qui veut voir dans la maison Athos de Cambes



Geneviève Darrieussecq (deuxième à droite) a inauguré la maison Athos de Cambes, hier.

PHOTO FABRIEN COTTEREAU/SUD OUEST

« un lieu de soutien » pour ces blessés psychiques. Ils seraient plus de 2 800 « depuis la guerre d'Afghanistan » de 2001.

À Cambes, le ministère des Armées a inauguré officiellement une des deux maisons Athos (la seconde se situe dans la région de Toulon) créées dans le cadre d'un projet interarmées initié en février 2019. Une quinzaine de militaires – des trois armées (terre, mer, air) mais aussi de la gendarmerie – blessés psychiques, fragiles ou en phase d'autonomisation, y seront accueillis pour une durée définie. Certains pourront même y séjourner de nuit en vue d'une « réhabilitation psychosociale ».

## Un an d'expérimentation

Car Athos n'est pas une maison médicalisée ; les militaires blessés psychiques font déjà l'objet d'un suivi médical, psychologique, voire psychiatrique à l'hôpital d'instruction des armées Robert-Picqué, à Villenave-d'Ornon.

Dans la maison Athos, ces soldats, cassés, tenteront de se reconstruire socialement avant d'envisager une réinsertion professionnelle avec l'aide d'assistants sociaux et d'accompagnateurs. Découverte de nouveaux métiers, participation à des activités sportives, entretien d'un potager : les accompagnateurs ont pas mal d'idées en tête pour per-

mettre à ces soldats de « se retrouver ».

Des soldats dont les problématiques sont plus ou moins profondes. Pour certains, « faire la cuisine en groupe » ou « prendre les transports en commun en toute autonomie » s'apparente déjà à des défis, explique un haut gradé.

Si le projet Athos reste une expérimentation d'un an qui mènera un « retour d'expérience » et une validation fin 2021, Rose Pedreira Afonso, la maire de Cambes, a affiché sa fierté d'accueillir des « héros », avant d'imaginer « les intégrer à la vie du village ».

## ÉCHOS DU TRIBUNAL

Les compteurs des voitures étaient trafiqués

**MIOS** Le gérant d'une entreprise de carrosserie installée à Mios a écopé de quatre mois avec sursis et 500 euros d'amende, hier, dans le cadre d'une procédure de comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité (CRPC) pour avoir vendu des véhicules dont les compteurs avaient été trafiqués pour les faire paraître plus jeunes. Ce sont les services de la répression des fraudes qui ont levé le lièvre, constatant que, sur plusieurs voitures vendues entre 2018 et 2019, les compteurs affichaient en moyenne 70 000 kilomètres de moins que la réalité. Le gérant a assuré avoir lui-même été dupé par un sous-traitant qui fournissait les voitures.

Le contrôleur du Trésor public détournait de l'argent

**GIRONDE** Le contrôleur principal de la Direction générale des finances publiques (DGFiP) profitait des remplacements qu'il effectuait dans les trésoreries pour détourner des fonds. Entre février 2019 et septembre 2019, celles de Cadillac et de Sainte-Foy-la-Grande ont été soulagées respectivement de 12 513 euros et de 18 367 euros par l'agent indélicat. Le fonctionnaire, qui travaillait depuis vingt ans au Trésor public, a fait l'objet d'une procédure disciplinaire une fois les faits découverts et a été révoqué. Il a expliqué avoir traversé une mauvaise passe financière à la suite d'un divorce. Agé d'une quarantaine d'années, il s'est reconverti dans la mécanique automobile. La justice, elle, a condamné l'homme, hier matin, à six mois de prison avec sursis dans le cadre d'une procédure de comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité.

# La Fondation Bergonié récolte près d'un million d'euros

**BORDEAUX** Ces fonds, obtenus en 2020, permettent de financer en 2021 des programmes de recherche et d'accompagnement des patients atteints du cancer

La Fondation Bergonié, qui aide l'Institut Bergonié de Bordeaux dans la recherche contre le cancer et les soins apportés aux malades, a reçu 940 000 euros de la part de ses entreprises et mécènes partenaires en 2020. Réinvestis sur l'année 2021, ces fonds ont pour objectif de servir à la recherche appliquée, à l'innovation et à la prise en charge des patients.

Dans le détail, 50 % des dons ont été répartis entre cinq programmes de recherche, dont ceux des trois lauréats des bourses Josy-Reiffers remises en décembre 2020 à des jeunes chercheurs ; 35 % aident à développer des technologies médicales



Le comité scientifique de l'Institut Bergonié décide de l'attribution des financements.

PHOTO ARCHIVES GUILLAUME BONNAUDY/SUD OUEST

de pointe ; et 15 % soutiennent des pratiques d'hypnothérapie, de méditation de pleine conscience et de musicothérapie pour aider les patients dans leur combat contre la maladie. L'attribution des fonds est décidée par le comité scientifique

de l'Institut Bergonié, dirigé par le professeur Bernard Bégaud.

## Quête de nouveaux partenaires

« C'est une somme très satisfaisante compte tenu du contexte actuel, note Maribel Bernard, présidente

de la Fondation Bergonié depuis décembre 2020. On est juste un peu en dessous de l'année précédente. » La crise sanitaire a imposé quelques contraintes à la fondation, notamment l'annulation de son dîner de gala annuel, tremplin pour la levée

de fonds, habituellement organisé en novembre.

« On ne sait pas comment va se passer 2021 avec les effets économiques de la crise. Nous gardons pour objectif de rechercher de nouveaux partenaires, d'aller à la rencontre des chefs d'entreprise qui le souhaitent dans la région », explique l'ancienne adjointe à la mairie de Bordeaux.

Dans le cadre de la Journée mondiale contre le cancer (qui a lieu aujourd'hui), la Fondation Bergonié réalise jusqu'au 7 février des opérations de microdons aux caisses de plusieurs supermarchés Carrefour et Leclerc locaux. Il est également possible de faire un don en ligne sur le site de l'Institut Bergonié (1). « Cette journée est là pour rappeler que la recherche a fait des progrès énormes ces quinze dernières années, et continue d'en faire, soutient Maribel Bernard. Il ne faut pas lâcher. »

**Théo Abarrategui**

(1) www.bergonie.fr/faire-un-don/

**En conflit avec sa banque, il avait détruit au marteau un distributeur**

**MÉRIGNAC** « Quand on demande gentiment et que ça ne marche pas, il faut mettre la pression », a-t-il avancé, hier, devant le tribunal

Jonathan, 29 ans, se marre. La présidente de l'audience des comparutions immédiates lit pourtant la retranscription d'une conversation téléphonique qui ne le montre pas sous son meilleur jour : il insulte une employée d'une agence du Crédit mutuel de Mérignac.

Jonathan coupe la magistrate : « Je n'ai pas que ça à faire ! » Il est renvoyé devant le tribunal correctionnel de Bordeaux pour avoir défoncé à coups de marteau le distributeur de billets de son ancienne banque, le fameux Crédit mutuel. « C'était même pas un marteau mais une clé à molette », s'offusque-t-il. Il s'est attaqué au guichet le 30 décembre. Quelques jours plus tôt, il avait jeté un parpaing sur une vitre de l'agence « pour voir si c'était solide ». Quelques jours plus tard, il était repassé pour demander de l'argent et insulter tout le monde.

Pourquoi en est-il arrivé là ? « Je voulais un découvert et ils refusaient. Je galérais. Quand on demande gentiment et que ça ne marche pas, il faut mettre la pression », avance cet homme qui vit du RSA. Interné en psychiatrie par le passé, « il a surtout besoin de soins », plaide son avocate.

Une analyse partagée par le parquet, qui a requis six mois de prison avec un sursis probatoire l'obligeant à se soigner et à indemniser la banque. La décision a été mise en délibéré.

**E. A.-C.**

## Deux jeunes blessés au couteau à Chantecrit

**BORDEAUX** Deux garçons de 19 ans ont été pourchassés, agressés et blessés par arme blanche par un groupe d'hommes, hier après-midi

**Élisa Artigue-Cazcarra**  
e.cazcarra@sudouest.fr

**N**ouvel épisode de violence dans le quartier Chantecrit-Saint-Louis, à Bordeaux. Hier après-midi, vers 15 heures, deux jeunes hommes de 19 ans, des habitants du quartier selon des riverains, ont été agressés et blessés à l'arme blanche.

D'après les premiers éléments, ces deux copains ont été pris en chasse par un groupe de « sept ou huit hommes », dans la rue, non loin du Leclerc Saint-Louis, et poursuivis par plusieurs de leurs agresseurs jusque dans une résidence située au 66 de la rue Leybardie. Un immeuble au pied duquel se trouve la crèche multi-accueil des Chartrons.

**« Coursés dans les étages »**

« J'habite là et je connais les deux victimes, qui sont des amis de l'un de mes fils. Apparemment, ils ont voulu trouver refuge à la maison, mais nous étions absents. Leurs agresseurs les ont coursés dans les étages et leur ont sauté dessus sur le palier », explique une mère de famille rencontrée sur place.

Une voisine est la première à avoir alerté les secours. « Je gardais ma petite-fille et j'attendais ma fille qui devait venir la récupérer. Quelqu'un a sonné à la porte, j'ai cru que c'était elle. J'ai ouvert en grand et, là, je me suis retrouvée nez à nez avec un jeune homme en train de s'écrouler. Il se tenait l'abdomen, il y avait du sang partout. Un deuxième garçon a surgi, blessé à la main. J'ai tout



**Les victimes ont été agressées dans cet immeuble où la police a procédé à des investigations jusqu'en début de nuit, hier.** P.H.E.A.-C.

de suite appelé le 15. Je n'ai pas vu, ni même entendu, les agresseurs qui avaient déjà décampé.»

Pompiers, policiers et équipes médicales du Samu sont rapidement arrivés sur les lieux. Les deux victimes ont été transportées au CHU, l'une dans un état grave, l'autre dans un état moins préoccupant.

« Leur pronostic vital n'est pas engagé », précisait, hier soir, le parquet de Bordeaux, qui a ouvert une enquête pour « tentative d'homicide volontaire ». Les investigations ont été confiées à l'unité des atteintes aux personnes de la Sûreté départementale, qui a procédé à des constatations et relevés jusqu'en fin d'après-midi.

Saisie de l'enquête sur le meurtre du jeune Lionel, un adolescent de 16 ans tué dans une fusillade aux Aubiers le 2 janvier, la direction zonale de la police judiciaire (DZPJ) s'est éga-

lement rendue sur les lieux « en observateur », précise le parquet.

Pourquoi ces deux jeunes hommes ont-ils été agressés ? Par qui ? « L'enquête débute tout juste, la prudence est de rigueur. Il est trop tôt pour avancer la moindre thèse », insistait le parquet, ce mercredi soir, tandis que les agresseurs étaient recherchés.

Dans le quartier, des habitants faisaient déjà un lien avec les événements tragiques survenus au début du mois aux Aubiers, et les rivalités entre Chantecrit et les Aubiers. « Je suis persuadée qu'il s'agit d'une vengeance après le drame du 2 janvier », affirmait une mère de famille, « très inquiète » et « révoltée ». « Je suis révoltée par cette nouvelle affaire mais aussi par la mort du petit Lionel. Il aurait pu être mon gamin. Il faut que cette violence s'arrête. On n'en peut plus, on est fatigués. On a besoin d'aide. »

### FAITS DIVERS

**BORDEAUX**

**Le corps d'un homme repêché dans les bassins à flot**

Macabre découverte, hier après-midi. Le corps d'un homme âgé de 46 ans et de nationalité belge a été repêché dans le bassin à flot numéro 2, longé par le boulevard Alfred-Daney, à Bordeaux. Les pompiers sont intervenus aux environs de 13 h 30. La police s'est rendue sur les lieux, et une enquête a été ouverte.

**LORMONT**

**Chute mortelle du 15<sup>e</sup> étage**

Les secours ont été alertés vers 14 h 30, hier : un homme venait de tomber du quinzième étage d'un immeuble de la rue Henri-Dunant, dans le quartier de Générac, à Lormont. Malgré les soins prodigués, la victime, un homme de 51 ans, n'a pu être ranimé. Une enquête a été ouverte.

**PESSAC**

**Tentative de meurtre à Saige : la garde à vue levée, l'enquête continue**

La garde à vue de l'homme de 24 ans interpellé lundi soir, peu après une tentative de meurtre dans le quartier de Saige, rue du Serpent, à Pessac, a été levée, a-t-on appris hier du parquet. « Les investigations se poursuivent activement », ajoutait la même source. Lundi soir, vers 19 h 30, un jeune homme de 24 ans avait été frappé et blessé par balle, par plusieurs hommes. Les faits s'étaient déroulés dans la rue du Serpent, devant une résidence tranquille dont des habitants avaient secouru la victime. L'enquête est confiée à la police judiciaire.

## Retour à la case départ pour le classement 2012 ?

**SAINT-ÉMILION** L'arrêt de la cour administrative d'appel qui avait validé le classement des grands crus en 2019 pourrait être annulé

Alors que le prochain classement des crus classés de Saint-Émilion doit normalement intervenir dans le courant de l'année prochaine, la justice n'en a toujours pas fini avec le précédent, promulgué il y a bientôt dix ans.

Le 8 mars prochain, Hubert de Boiard et Philippe Casteja, deux des figures de l'appellation, comparaitront devant le tribunal correctionnel de Bordeaux. Le copropriétaire d'Angélus et le dirigeant du groupe Borie-Manoux, qui possède Château Trotteville, devront répondre de prose illicite d'intérêt.

**Erreur de droit pointée**

Alors qu'ils s'en défendent, ils sont soupçonnés d'avoir profité de leur position au sein du Comité national des vins de l'Institut national de l'origine et de la qualité (Inao) pour influencer les opérations de classement à leur profit, comme le sou-

tiennent les propriétaires des châteaux Croque-Michotte, Corbin Michotte et La Tour du Pin Figeac, trois des châteaux évincés dont la plainte est à l'origine de la procédure.

Mais, d'ici à l'audience, un nouveau rebondissement pourrait bien intervenir. Le Conseil d'État est en effet susceptible de casser l'arrêt de la cour administrative d'appel de Bordeaux ayant validé en 2019 le classement. La juridiction avait alors jugé irrecevables les requêtes formées par les trois châteaux. À tort, si l'on en croit les conclusions développées le 28 janvier dernier par le rapporteur public de la chambre du Conseil d'État saisie de ce contentieux.

Ce magistrat indépendant, dont les avis sont généralement suivis par la juridiction de jugement, a estimé que la cour bordelaise avait commis des erreurs de droit. Sur la



**Pierre Carle, associé-gérant de château Croque-Michotte, est l'un des trois viticulteurs à avoir déposé plainte en 2013.**

ARCHIVES GUILLAUME BONNAUD/LE SUD OUEST

forme, en considérant que les requêtes étaient trop tardives. Mais aussi sur le fond, l'illegalité de la proposition de classement pouvant tout à fait être invoquée à l'appui du recours contre l'arrêté d'homologation pris par le ministre de l'Agriculture.

En clair, la Cour administrative de Bordeaux ne pouvait esquiver l'examen des moyens mis en avant par

les propriétaires de Croque-Michotte, Corbin Michotte et La Tour-du-Pin Figeac, ces derniers étant directement concernés par la publication de ce palmarès où ils ne figuraient plus parmi les grands crus classés.

**Rouvrir les débats**

Mais, en demandant à ce que l'affaire soit rejugée par la cour admi-

nistrative d'appel de Bordeaux dans une autre composition, le rapporteur public a, malgré tout, essayé de baliser le débat à venir.

Initialement, les plaignants demandaient l'annulation du classement. Mais, selon le magistrat, cette requête aurait dû être réinterprétée, dans la mesure où il était évident que l'annulation n'était sollicitée que pour les trois châteaux récalcés. Que dira le Conseil d'État dans une quinzaine de jours ? Les attendus de sa décision seront scrutés à la loupe par les responsables de l'appellation à l'heure où le processus du nouveau classement s'engage.

« Il y a eu manifestement un refus de juger au fond et la volonté de rester en lisière de cette procédure », relève pour sa part M<sup>e</sup> Eric Morain, le conseil des trois viticulteurs, élu par ailleurs personnalité de l'année par « La Revue des vins de France ». Comme l'avait été en son temps Hubert de Boiard, celui avec qui il croisera le fer le 8 mars prochain dans le prétoire du tribunal correctionnel.

**Dominique Richard**